

L'an deux mille vingt-trois, le quinze décembre à 10h00, les Membres du Bureau du Syndicat se sont réunis, en session ordinaire, au siège du Syndicat de la Diège à USSEL, sous la Présidence de M. Pierre CHEVALIER

PRESENTS : BERTRANDY Pierre, BRUGERE Philippe, CHEVALIER Pierre, COULAUD Danielle, COUTAUD Pierre, GUITARD Jean-Pierre, MICHON Jean-François, ROCHE Philippe, URBAIN Jean-Yves.

ABSENTS : GUILLAUME Serge.

SECRETAIRE DE SEANCE : ROCHE Philippe

Date de convocation : 17/11/23

Membres en exercice : 10	Présents : 9	Votants : 9	Pour : 9	Abstention : 0	Contre : 0
--------------------------	--------------	-------------	----------	----------------	------------

Référence DIEGE :	2023-12-15-06
Objet :	Convention (type A) pour l'enfouissement coordonné des réseaux aériens de communications électroniques de FREE et des réseaux aériens de distribution d'électricité du Syndicat de la Diège établis sur supports communs

Monsieur le Président explique que le Syndicat de la Diège, dans le cadre de sa compétence sur les réseaux de distribution publique d'électricité dont il est propriétaire, et plus particulièrement lors de l'enfouissement coordonné des réseaux d'électricité et de télécommunications, est amené à construire des infrastructures passives (fourreaux, chambres...) de communications électroniques pour le compte d'opérateurs de télécommunications.

Monsieur le Président rappelle que le Syndicat de la Diège a signé des conventions définissant les modalités administratives, techniques et financières des enfouissements coordonnés avec les opérateurs suivants :


- Syndicat Mixte Dorsal : convention du 25/11/22, avenant du 20/09/23 (concordance avec Orange)
- Orange : convention du 23/12/22

Monsieur le Président explique qu'il est nécessaire de conclure une convention avec l'opérateur FREE, également présent sur le périmètre des communes du Syndicat.

Afin de garantir une équité de traitement entre tous les opérateurs, Monsieur le Président propose de conventionner avec FREE sur la base des conventions déjà signées avec les opérateurs Syndicat Mixte Dorsal et Orange.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau :

1. Approuvent la signature de la convention pour l'enfouissement coordonné des réseaux aériens de communications électroniques de FREE et des réseaux aériens de distribution d'électricité du Syndicat de la Diège établis sur supports communs ;
2. Autorisent Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à ce dossier.

<p>Fait et délibéré à USSEL, Le 15/12/2023 Le Président du Syndicat, Pierre CHEVALIER</p>	
---	---